

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

20h30

- **Appel nominal des conseillers municipaux** : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux et informe l'assemblée des personnes excusées ainsi que des pouvoirs reçus. Tous les Conseillers sont présents, à l'exception de : Bernadette Laffaire représentée par Christian Lassalle et Arnaud Molas-Coste représenté par Jacques Bouygue. Chantal Piednoël-Parouteau et Emmanuel Marsallon sont absents et excusés.
- **Désignation du secrétaire de séance** : L'assemblée désigne Dominique Antoni en qualité de secrétaire de séance.
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2017** : Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques et propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été reçue ni faite en séance, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.
- **Aménagements école et achats pour la rentrée scolaire 2017** :

À la demande du Maire, Patrick Serrager explique qu'à la suite de la décision d'accueillir les petites sections de maternelle à Noailhac et de la concertation engagée notamment avec le Maître Arnaud Laurensou pour une nécessaire adaptation de nos locaux, l'affectation de l'ancienne cantine en espace réservé aux maternelles à certains moments de la journée implique divers achats et travaux. Les opérations liées à la cantine seront donc transférées dans l'ancienne salle polyvalente, qui sert aussi déjà à la garderie et aux activités périscolaires.

- S'agissant du mobilier, des compléments sont à prévoir pour les lits de sieste, tables et chaises adaptées à la taille des enfants. Il conviendrait aussi de s'équiper d'un lave-linge pour les serviettes et draps.
- Au niveau de la salle polyvalente, nous devons réaliser l'adaptation de l'évier ainsi que les prises électriques et raccords plomberie pour tous les équipements à raccorder (dont réfrigérateur, micro-ondes, réchauffeurs, lave-vaisselle, lave-linge)
- du côté des salles de classe, il faut prévoir une fermeture de la cage d'escalier du vestibule pour réduire le volume à chauffer, et l'installation d'un radiateur électrique pour chauffer ce volume entre la classe et le local annexe réservé aux

maternelles. Le menuisier proposera aussi une solution pour corriger un espacement trop large des barreaux de la rampe d'escalier.

Les devis pour l'ensemble de ces opérations devraient être reçus prochainement. Pour ce qui est des financements, certains éléments sont déjà prévus au budget. Les autres, seront couverts par des réaffectations de certains postes du budget qui feront l'objet d'une présentation et d'un débat lors de la prochaine réunion du Conseil.

Le Maire souligne que ces travaux et achats sont conformes à la politique communale qui vise à soutenir l'école, en lui permettant d'accueillir plus d'enfants en âge scolaire.

Après débat, et considérant que ces projets sont nécessaires, le Conseil en approuve le principe et demande au Maire de les mettre en œuvre, en liaison avec Patrick Serrager et Christophe Terrieux. Les commandes de mobilier et équipements seront lancées dès que possible. Il conviendra de vérifier les normes requises pour un lave-linge et si un sèche-linge n'est pas également nécessaire. Pour la cloison du vestibule, nous devons consulter une entreprise pour la réalisation d'une cloison en plâtre plutôt qu'en bois.

- Travaux de l'église : Avenant pour le lot n° 3 charpente/menuiserie

Pour les discussions afférentes à cette délibération, M. Christophe Terrieux a été invité à quitter la salle du Conseil.

Le Maire rappelle que le marché du lot n°3 pour la restauration des menuiseries et charpentes de l'église a été attribué à l'entreprise DUBOIS pour un total de 134.656,95 € HT (tranches 1+2). Ce marché a été passé dans le cadre d'une procédure adaptée.

Au début des travaux intérieurs, le mobilier fixe a été démonté pour permettre l'installation des échafaudages et diverses reprises de maçonnerie à l'arrière et sous ce mobilier. Ces meubles démontés sont en fait immeubles par destination : stalles fixées aux murs et colonnes, estrade supportant l'autel qui soutient lui-même le retable/tabernacle fixé au mur, meuble des missions enchâssé dans un socle maçonné...

La dépose de ce mobilier a conduit à découvrir, de manière complètement imprévue, un état avancé de détérioration, avec présence de mэрule (champignons) et insectes, ce qui ne se voyait pas sous les peintures avant démontage. L'ACMH écrit par exemple dans son dernier compte-rendu de réunion de chantier, pour les stalles : « Très mauvais état général ; la plupart des bois ne pourront pas être réemployés ».

Confrontés à cette situation, tous les intervenants (Commune, ACMH, DRAC) ont convenu qu'il était nécessaire de procéder aux restaurations requises avant de repositionner le mobilier concerné.

Partant d'un inventaire descriptif détaillé des mobiliers et boiseries à restaurer, l'entreprise DUBOIS a produit un devis estimatif du coût des travaux à réaliser. Ce devis s'établit à **28.895 € HT, soit 34.674 € TTC**.

Le Maire propose donc au Conseil de procéder à une modification du marché par signature de l'avenant correspond. Cette modification s'inscrirait dans le cadre des dispositions de l'article 139-3° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés

publics, qui prévoit précisément le cas de modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues.

Le montant de la modification proposée (majoration de 21,46% du montant initial du marché attribué) répond aux normes définies à l'article 140-I du même Décret qui fixe dans cette situation un plafond autorisé de majoration de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'opération exposée, à l'unanimité des huit voix des présents et représentés, et, en conséquence :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 au marché du lot n° 3 (charpente et menuiseries) attribué à l'entreprise DUBOIS, aux conditions définies ci-dessous ;
 - o **Montant initial engagé : 134.656,95 € H.T soit 161.588,34 € TTC**
 - o **Montant de l'avenant : 28 895,00 € H.T. soit 34 674,00 € TTC, soit un écart introduit par l'avenant de + 21,46 %**
 - o **Nouveau montant engagé : 163 551,95 € H.T soit 196 262,34 € TTC.**
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant modifiant le marché, et faire le nécessaire ;

- **Travaux de l'église : Avenant pour le lot n° 8 – Électricité :**

M. Christophe Terrieux est invité à reprendre le cours des travaux du Conseil.

Le Maire rappelle au Conseil que le marché du lot n°8 pour les travaux d'électricité réalisés dans le cadre de la restauration de l'église a été attribué à l'entreprise INEO COFELY (ENGIE) pour un total de 22.150,20 € HT (tranches 1+2). Ce marché a été passé dans le cadre d'une procédure adaptée.

Certains travaux supplémentaires se sont révélés nécessaires pour limiter l'impact visuel et éviter des dégradations ultérieures liées à des aménagements essentiels pour la mise en valeur et l'exploitation du bâtiment : la mise en place d'alimentations électriques en attente d'équipements qui seront installés dans le futur pour le chauffage et la sonorisation de l'église. Ces travaux, à conduire en concertation étroite avec les maçons, doivent notamment être réalisés par cheminement sous les dalles pavant l'église et dans des soubassements à compléter avant reprise d'enduits et décors.

Sollicitée à cet effet, l'entreprise INEO nous a communiqué un devis pour travaux modificatifs du marché de base s'établissant à un montant total de **4.932,28 € HT, soit 5.918,74 € TTC.**

Le Maire propose au Conseil de procéder à une modification du marché par signature de l'avenant correspond. Cette modification s'inscrirait dans le cadre des dispositions de l'article 139-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, qui prévoit précisément le cas de modifications rendues nécessaires ne figurant pas au marché initial, lorsque le changement de titulaire du marché présenterait des inconvénients majeurs.

Nous nous trouvons en effet dans cette situation, à la fois pour des raisons de coordination technique d'entreprises présentes sur le chantier, de cohérence d'ensemble de l'installation électrique réalisée par INEO, et de délais.

Le montant de la modification prévue (majoration de 22,27% du montant initial du marché attribué) répond aux normes définies à l'article 140-I du même Décret qui fixe dans cette situation un plafond autorisé de majoration de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette opération à l'unanimité des présents et représentés, et, en conséquence :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 au marché du lot n° 8 (électricité) attribué à l'entreprise COFELY INEO (ENGIE), aux conditions définies ci-dessous ;
 - o **Montant initial engagé : 22 150,20 € H.T soit 26 580,24 € TTC**
 - o **Montant de l'avenant : 4 932,28 € H.T. soit 5 918,74 € TTC, soit un écart introduit par l'avenant de + 22,27 %**
 - o **Nouveau montant engagé : 27 082,48 € H.T soit 32 498,98 € TTC.**
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant modifiant le marché, et faire le nécessaire

- **Plan d'Aménagement du Bourg**

Dans la perspective de relance d'un P.A.B. modifié, à réaliser sur la période 2018/2020, il a été demandé à Corrèze Ingénierie de nous assister pour actualiser l'enveloppe et préparer le dossier d'appel d'offres à maîtrise d'œuvre.

Pour accompagner la réflexion, nous devons créer une commission spéciale qui pourra suivre ce dossier et donner un avis consultatif au projet à soumettre à la décision finale du Conseil. Les membres du Conseil intéressés sont invités à s'y inscrire. Sont proposés pour cette commission, outre le Maire qui en assurera la présidence, Mme Bernadette Laffaire, MM. Bouygue et Serrager. Le Conseil acquiesce également à l'idée d'associer à cette commission participative quelques habitants du bourg qui porteraient un intérêt particulier à cette question.

- **Travaux du cimetière**

Un point est fait sur la réalisation du jardin du souvenir, columbarium et allée cavurnes. À ce jour, les implantations sont faites, avec l'emprise maçonnée du jardin du souvenir et d'une cavurne, les pieds du banc et la mise en place des cases du columbarium.

La question des tarifs applicables à ces divers équipements sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil.

- **Avancement travaux église et Espace de découverte**

S'agissant de l'église, quatre corps de métier interviennent encore : électricité, menuiserie, maçonnerie et décors/peinture. Outre les travaux évoqués dans le cadre des deux avenants examinés plus haut, les travaux relevant du maçon sont pratiquement terminés, à l'exception de reprises de dallages dans le chœur. Les décors sont terminés sur les voutes (échafaudages démontés) et dans une grande partie du chœur et de la nef. C'est cette partie du chantier qui va conditionner la réception complète des travaux.

La restauration des menuiseries intérieures va également demander du temps, mais un planning doit être établi en concertation avec l'entreprise. Un impératif pour le mobilier est de disposer du mobilier restauré de la chapelle sud début juillet pour pouvoir réinstaller le retable/tabernacle qui rentrera de restauration à cette époque.

Nous réfléchissons à la perspective d'organiser des manifestations de réception officielle mi-octobre prochain. La Fondation du Patrimoine se joindra à ces manifestations, avec l'annonce d'un dernier abondement « de clôture » de la souscription publique, ainsi que nous l'a indiqué Mme Chinour, nouvelle Déléguée Régionale.

Il conviendrait d'ici là de commander une série complémentaire de bancs, le retour dans l'église de chaises vermoulues n'étant pas recommandé. Nous devons aussi étudier le coût que représenterait l'installation d'une surface limitée de moquette chauffante.

Pour ce qui est de l'Espace de Découverte, les travaux d'aménagement des pièces du sous-sol arrivent pratiquement à leur terme : il ne reste plus que la fabrication et mise en place des 15 panneaux conçus par NMP sur le thème de la pierre (perspective fin-juin). Toutes les enseignes extérieures sont réalisées. Les bénévoles de NMP ont mis en place les derniers éléments exposés : reconstruction de la cuve à vin dans la cave, installation des pierres récupérées de la restauration de l'église.

- **Questions diverses :**

- **Stationnement devant la mairie aux heures des entrées et sorties scolaires**

Les panneaux d'interdiction de stationnement aux heures d'arrivée et départ des bus scolaires ont été reçus du CD19 et sont en cours d'installation par notre cantonnier. Le marquage au sol devrait être réalisé courant juillet.

- **Sécurité sur la D38 au niveau de La Rougerie :**

La question a été traitée lors d'une visite du Président du CD19, accompagné du Directeur des Routes de notre secteur. La signalisation du hameau de La Rougerie va être renforcée, et tout le tronçon de route D38 passant au droit des habitations et des accès routiers de La Rougerie, de La Coste et du Peuch, va passer en limitation de vitesse à 70 km/h, avec rappel.

L'arrêt de bus (ligne 4), dans le sens Meyssac/Brive, va être déplacé d'une centaine de mètres, sur un emplacement disposant d'une très bonne visibilité. Sur ce point, le CD19 doit recueillir l'accord de la Région.

Le Département doit aussi limiter les accès au délaissé du Bois de la Redonde, où de nombreux dépôts sauvages se multiplient.

- **Dépôt de déchets et matériaux de Cervolle :**

Une réunion est programmée mi-juin avec les propriétaires concernés. Outre le Maire et Patrick Serrager, l'Inspecteur des Sites, M. Armenaud, a souhaité participer aux discussions.

- **Course motos Enduro ISDE des 28 et 29 août prochains :**

Cette année, la région de Brive accueille une manifestation exceptionnelle d'enduro moto : la 92^{ème} édition de l'International Six Days Enduro (ISDE) qui réunira plus de 650 pilotes de motos de toutes nationalités, pour une compétition de 6 jours (Six days). Le passage de l'ISDE est prévu à NOAILHAC les deux premiers jours de la compétition, plus précisément le lundi 28 août et le mardi 29 août 2017, pour des allers-retours Brive/Beynat, principalement sur des chemins ruraux mais aussi avec quelques jonctions sur routes. Le Noailhac Info donnera plus de précisions sur cet événement.

- **Instruction droit des sols :**

Comme annoncé précédemment, le CD19 met en place une Cellule Départementale d'Urbanisme. Ce service a principalement pour mission l'instruction des actes d'urbanisme des collectivités adhérentes (dont Noailhac) : permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, etc...

Le service sera opérationnel à compter du 1^{er} juin 2017. Cela ne change rien pour les usagers qui continueront à s'adresser à la mairie. Par contre, du fait du désengagement de l'État, nous n'aurons plus l'appui de la DDT et le service sera payant pour la commune.

- **Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal :**

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au **vendredi 30 juin 2017, à 20h30.**

Entre autres sujets à l'ordre du jour figurera la révision du budget de l'année, en raison de nouvelles recettes à inscrire (subventions église, dotations issues de la souscription publique) et de nouvelles dépenses (avenants, bancs et chauffage église, compléments travaux point à temps et travaux école), le tout sans recours supplémentaire aux emprunts.